

Association Montagne à Lire



13^e Rencontre Internationale du Livre de Montagne
Arolla du 29 juin au 1er juillet 2018



Grand Hôtel et Kurhaus Arolla

Renseignements : Madame Marie-Paule Fauchère
Rue de Saxonne 20 CH 1966 Ayent

+41(0)27 398 51 38 +41 (0)79 471 68 53
info@livredemontagne.ch

Règlement général

Article 1 : Organisation

1.1 Terminologie

Les exposants, éditeurs, auteurs et bouquinistes sont mentionnés ci-après par le terme général d'exposants.

1.2 Généralités

Le présent règlement fait partie intégrante du contrat d'exposants et constitue la base juridique de participation à la Rencontre Internationale du Livre de Montagne d'Arolla.

1.3 Dates

Du vendredi 29 juin au dimanche 1er juillet 2018

1.4 Horaires

Vendredi de 13h00 à 19h00
17h30 partie officielle et remise des Prix Littéraires
Samedi de 10h00 à 19h00
Dimanche de 10h00 à 17h00

Article 2 : Inscription

- 2.1. L'inscription doit être faite par écrit (courriel ou poste) sur le formulaire adéquat.
- 2.2. Il y sera mentionné :
 - le nom du titulaire du stand (privé ou société) ainsi que l'adresse et les coordonnées précises de l'exposant
- 2.3. Le Comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser un exposant sans avoir à justifier sa décision.
- 2.4. L'inscription sera ferme et définitive au moment du paiement de la facture de réservation.

Article 3 : Tarif

- 3.1. Les prix de location figurent sur le bulletin d'inscription.

Article 4 : Implantation et disposition

- 4.1. L'implantation et la disposition des stands sont faites par le Comité d'organisation sur la base des surfaces réservées par les exposants et des locaux mis à disposition.
- 4.2. Cette décision ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Article 5 : Paiement

- 5.1.** Le paiement doit être effectué sur le CCP IBAN CH12 0900 0000 1775 2127 9 Association Montagne à Lire
- 5.2.** En cas de paiement tardif, un justificatif de paiement doit être présenté avant le montage du stand (jeudi).

Article 6 : Montage et démontage des stands

- 6.1.** Le montage des stands pourra se faire dès 14h00 le jeudi 28 juin 2018 **et être impérativement terminé le vendredi 29 juin à 12h00.**
- 6.2.** Le démontage des stands se fera le dimanche 1er juillet à partir de 17h00.
- 6.3.** Une présence au stand pendant toutes les heures d'ouverture de la manifestation est demandée.

Article 7 : Nettoyage et rangement

- 7.1** Chaque exposant est tenu de débarrasser son stand de tout emballage, détritrus ou autre déchet.
- 7.2** Le stand doit être propre et bien tenu pendant toute la durée de la manifestation.

Article 8 : Parking

- 8.1.** Les éditeurs, les exposants et les auteurs sont priés de parquer leurs véhicules dans le parking inférieur de l'hôtel, le parking supérieur étant réservé aux visiteurs de la manifestation.

Article 9 : Assurances

- 9.1.** Chaque exposant est tenu d'être couvert en assurances.
- 9.2.** L'exposant répond de tout dommage causé à autrui (autres exposants, hôtelier-restaurateur ou visiteurs).

Article 10 : Dispositions finales

- 10.1.** En cas de litige résultant du présent règlement le for juridique est à Evolène.

Association Montagne à Lire

Prix Littéraires

13^e RENCONTRE INTERNATIONALE DU LIVRE DE MONTAGNE

Le thème "Montagne" doit être considéré au sens large : montagne, haute et moyenne montagne, hier et aujourd'hui ; la montagne vécue, photographiée ou rêvée à travers les traditions populaires, le sport, les énigmes policières, les voyages et l'imaginaire.

Prix « Jo Fauchère – Guide de montagne »

Catégorie : alpinisme, expéditions.

Responsable du jury : Mme Marie-Paule Fauchère

Prix « Arolla »

Catégorie : photos, dessins, randonnées, illustrations de montagnes.

Responsable du jury : M. Peter Weatherhill

Prix « Village du Livre de St-Pierre de Clages »

Catégorie : roman, biographie, chronique, nouvelle.

Responsable du jury : Mme Dominique Fournier

Prix spécial : « Commune d'Evolène »

REGLEMENT

1. Peuvent participer aux Prix littéraires ci-dessus les ouvrages parus dans les 18 derniers mois avant la manifestation.
2. Les ouvrages doivent être envoyés avant le **30 avril 2018**, en 3 exemplaires. à la responsable des Prix Littéraires, Madame Marie-Paule Fauchère, Rte de Saxonne 20, 1966 Ayent – Suisse.
3. Chaque jury se compose d'une commission de lecture de 3 personnes.
4. Les ouvrages remis pour les prix littéraires ne seront pas retournés et ne font l'objet d'aucune correspondance.
5. Les ouvrages postulants seront exposés et pourront être mis en vente dans les stands et dans la librairie générale du Salon.
6. Les auteurs et éditeurs nominés seront avertis par écrit des prix attribués mi-juin. La remise des Prix Littéraires se fera lors de la partie officielle du vendredi soir.